

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique**

Yzeure, le vendredi 22 janvier 2016



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER
Place de l'Hôtel de Ville

03150 VARENNES S/ALLIER

Distribution de : RESEAU CHAZEUIL

Maître d'ouvrage : SIVOM VAL D'ALLIER

Les résultats suivants correspondent à la totalité des analyses de contrôle sanitaire réalisées sur le réseau qui alimente votre commune au cours des derniers mois.

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Chlore libre mg/LCl2	pH unité pH	EUROFINS, Laboratoire Coeur de France, Moulins							
				Bact. sulfito-réductrices n/100mL	Coliformes totaux n/100mL	Eschérichia coli n/100mL	Entérocoques n/100mL	Conductivité µS/cm	Nitrates mg/L	Dureté °F	Turbidité NFU
Prélèvements au point de mise en distribution :											
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE RESERVOIR DE BRIAILLES (TTP) Vanne départ	29/04/2015 EUROFIN	0,27	7,5	<1	<1	<1	<1	481	15,2	19,2	0,22
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE RESERVOIR DE BRIAILLES (TTP) Vanne départ	02/06/2015 EUROFIN	0,28	7,4	<1	<1	<1	<1	526	22,9	19,9	<0,10
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE RESERVOIR DE BRIAILLES (TTP) ROBINET CONDUITE DEPART	28/10/2015 ARS-DTO	0,12	7,31	<1	<1	<1	<1	550	16,9	22,3	<0,10
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE RESERVOIR DE BRIAILLES (TTP) Vanne	01/12/2015 EUROFIN	0,15	7,7	<1	<1	<1	<1	549	11,7	21,6	0,12
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE RESERVOIR DE BRIAILLES (TTP) Vanne	11/01/2016 EUROFIN	0,23	7,5	<1	<1	<1	<1	486	10,4	19,6	0,26
Prélèvements en distribution :											
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE LA MAISON BLEUE Robinet salle à manger n°2	11/05/2015 EUROFIN	0,22	7,1	<1	<1	<1	<1	500	17,2		0,22
BAYET SECTEUR SARIA - SICTOM SARVAL-SALLE ADMINISTRATION	08/06/2015 EUROFIN	<0,05	7,2	<1	<1	<1	<1	552	23,1		0,11
SAINT-LOUP LE BOURG Mairie - Robinet salle de pause	20/07/2015 EUROFIN	<0,05	7,6	<1	<1	<1	<1	548	21,8		<0,10
VARENNES-SUR-ALLIER ZONE SIVOM CHAZEUIL-MARQUISAT Toilettes station service AVIA	19/08/2015 EUROFIN	<0,05	7,8	<1	<1	<1	<1	384	12,9		3,45

INFORMATION DU PUBLIC : ces résultats doivent être affichés dans les 2 jours après réception (article D1321-104 du Code de la Santé Publique).

Distribution de : RESEAU CHAZEUIL page : 2

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Chlore libre	pH	Bact. sulfito-ré- ductrices	Colifor- mes totaux	Esché- richia coli	Entéro- coques	Conduc- tivité	Nitrates	Dureté	Turbidité
		mg/LCl2	unitépH	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	µS/cm	mg/L	°F	NFU
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE ZONE ALIMENTEE PAR BRIAILLES Collège B de Vigenère	07/09/2015 EUROFIN	<0,05	7,2	<1	<1	<1	<1	564	20,2		0,11
VARENNES-SUR-ALLIER ZONE SIVOM CHAZEUIL-MARQUISAT Station Avia	20/10/2015 EUROFIN	<0,05	7,4	<1	<1	<1	<1	297	6,6		2,03
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE LA MAISON BLEUE Salle de réunion	04/11/2015 EUROFIN	0,08	7,2	<1	<1	<1	<1	562	15,7		<0,10
LOUCHY-MONTFAND LE BOURG Cantine scolaire	15/12/2015 EUROFIN	<0,05	7,4	<1	<1	<1	<1	485	12,2		<0,10
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE LA MAISON BLEUE Infirmierie	11/01/2016 EUROFIN	0,06	7,2	<1	<1	<1	<1	471	10,7		0,24
Limites (indiquées en gras) ou références de qualité *	maximum minimum		9 6,5	0	0	0	0	1100 200	50		2

Conclusions

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres mesurés. La référence de qualité du paramètre turbidité (prél.des 19/08 et 20/10) n'est pas satisfaisante.

Interprétations

La turbidité (transparence) est un indicateur global de particules en suspension dans l'eau ; les services du Sivom, prévenus dès lors que des dépassements sont analysés, procèdent à des vérifications du réseau des secteurs concernés (purge). La qualité du réseau de distribution reste fiable.

Préconisations

De par son équilibre calcocarbonique, cette eau est agressive ce qui peut induire des phénomènes de corrosion des canalisations notamment en cas de présence de plomb. Il est conseillé de laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer lorsqu'elle a stagné de longues périodes (nuit, week-end,...).

* *Lim. de qualité : paramètres ayant une incidence directe sur la santé.*

* *Réf. de qualité : paramètres indicateurs du fonctionnement des installations et/ou à l'origine d'inconfort pour l'usager.*

P/LE DELEGUE TERRITORIAL,
L'Ingénieur Sanitaire,



Marie-Alix VOINIER

INFORMATION DU PUBLIC : ces résultats doivent être affichés dans les 2 jours après réception (article D1321-104 du Code de la Santé Publique).

ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Départementale de l'Allier
20, rue Aristide Briand - CS 50033 - 03400 YZEURE - Tél : 04 63 07 40 11 - Télécopie : 04 63 07 40 40 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr